

Sous-lieutenant Georges-André GUYOT

**Activité du corps-franc Vengeance
de janvier à fin mai 1944**

DONNÉES TECHNIQUES

Rapport dactylographié de 6 pages pelure, écrit à Bolbec et daté du 25 mai 1945.

Les titres appartiennent au texte original.

Les photos, ajoutées ici, sont de l'auteur ou proviennent de fonds privés. Reproduction interdite.

DERNIÈRE MISE À JOUR : 19 FÉVRIER 2008

Né le 8 septembre 1920 à Paris, Georges-André GUYOT est Saint-Cyrien de la promotion « Charles de Foucauld » (1941). S'engage au B.C.R.A. (réseau « Vengeance ») fin 1942. Combat dans le maquis du Morvan avec les S.A.S. britanniques et obtient la *King's Medal for Courage*. Volontaire pour l'infanterie coloniale (aujourd'hui infanterie de marine), rejoint le Corps Expéditionnaire Français pour l'Extrême-Orient en mars 1945. Grièvement blessé en Indochine (perte de l'usage du bras gauche), s'oriente vers une carrière de renseignements. Attaché militaire au Pakistan (1953-1955), mission militaire en Tunisie (1956-1957), affecté au Secrétariat de la défense nationale à Paris (service de renseignements) tout en effectuant des séjours outre-mer au Congo et en Nouvelle-Calédonie. Au cabinet militaire du Haut-commissariat dans le Pacifique, officier de liaison auprès de l'amiral commandant en chef des forces du Pacifique. Directeur des études au Centre militaire d'information et de documentation sur l'outre-mer (C.M.I.D.O.M.), a demandé sa mise en retraite anticipée en 1970.

À partir de 1971, effectue une carrière civile comme représentant en Indonésie et pour le sud-est asiatique de la S.O.D.E.T.E.G. (Société d'Études techniques et d'Entreprises Générales), société d'ingénierie pour les grands travaux ou les problèmes de développement humain ou industriel.

Seconde retraite en 1980. Passe un D.E.A. de géographie rurale à l'université de Rennes. S'établit dans le Morbihan et participe à différentes études et commissions ainsi qu'à une action de développement et d'aide au Tchad.

Aujourd'hui, vice-président national des Médaillés de la Résistance et président de la section du Morbihan, se consacre au concours scolaire de la Résistance et de la déportation (organisation et voyage des lauréats).



Le colonel Guyot est commandeur de la Légion d'Honneur, titulaire des Croix de guerre 1939-1945 et T.O.E., Médaillé de la Résistance et chevalier des Palmes Académiques.

SOMMAIRE

(Cliquez sur le n° de page voulu.)

1	<i>Les arrestations.</i>	4
1.1	Paris.	4
1.2	En province.	4
1.2.1	Orléans.	4
1.2.2	Bourges.	5
1.2.3	Tours.	5
1.2.4	En Bretagne.	5
2	<i>Situation du corps-franc Vengeance au lendemain de ces arrestations.</i>	5
3	<i>Notre rupture avec C.D.L.</i>	6
3.1	L'arrivée de Maître Nouveau.	6
3.2	L'accord faussé.	6
3.3	La rupture.	7
4	<i>Nos pourparlers avec l'O.R.A. et le M.L.N.</i>	7
4.1	L'O.R.A.	7
4.2	Le M.L.N.	7
5	<i>Notre intégration dans les F.F.I.</i>	8
5.1	Procédure.	8
5.2	Partage des responsabilités.	8
5.3	Bilan positif.	8
5.4	Engagement personnel.	9

Précisions sur les pseudonymes :

<i>Anthause</i>	Salomon
<i>Bertrand</i> (colonel).....	Dupin
<i>Daniel</i>	Charlot
<i>Delmas</i> (général).....	colonel Fabre
<i>Georges</i>	Georges Brûlé
<i>Jean-Paul</i>	André Brasseur
<i>Lenormand</i>	Roger Coquoin, chef de Ceux de la Libération
<i>Lerouge</i>	docteur Lapierre (de Dourdan)
<i>Mahot</i>	Lavenant
<i>Martin</i>	Corcini
<i>Masson</i>	François Wetterwald, créateur des corps-francs Vengeance
<i>Miche</i>	Michel Bommelaer

Rapport du sous-lieutenant Guyot capitaine des F.F.I. concernant l'activité du corps-franc Vengeance de janvier 44 à fin mai 44.

1 Les arrestations.

Les mois de décembre 1943 et janvier 1944 furent particulièrement néfastes au corps-franc Vengeance. Après les arrestations de nos deux chefs successifs : Dupont, puis *Masson* (3 janvier 1944¹), les journées du 13 et 16 janvier furent celles du coup de filet.

1.1 Paris.

Arrestation de Charlot (alias *Daniel*) chef du bureau des liaisons, de plusieurs de ses agents, de Lavenant (alias *Mahot*), prise par la Gestapo de documents, noms et adresses.

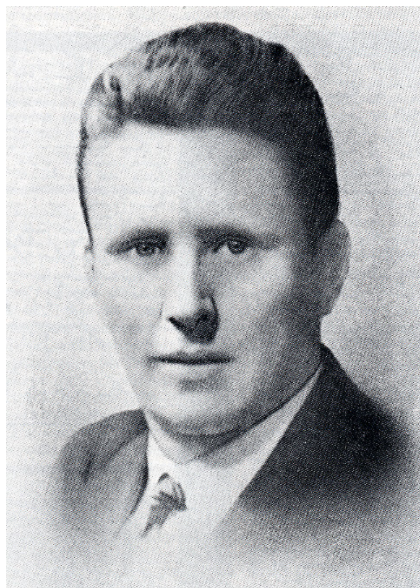
1.2 En province.

1.2.1 Orléans.

Arrestations de Claude Lerude², chef régional pour les départements du Centre, de deux des quatre chefs de zone du Loiret : capitaine de Faucamberge, commandant Brisebat ; de l'adjoint de Charlot pour P3 : le capitaine Gillioz, du futur chef départemental de Seine-et-Oise, de l'agent de liaison personnel de Claude Lerude, Robert Taureau. Ces six arrestations [furent] opérées chez Claude Lerude.

¹ En fait, Wetterwald a été arrêté le 1^{er} janvier 1944 ; libéré le 3, il est arrêté une seconde et dernière fois le 15 janvier. Mais dans la province, surtout lors de la grande période des arrestations, les renseignements - quand ils parvenaient - étaient très fréquemment parcellaires, voire erronés (note de M. Chantran).

² Sur sa vie, lire F. Wetterwald, *Hommage à Claude Lerude (30 juin 1920-7 mai 1945)*, éd. Rouam, Orléans. Ouvrage disponible sur le site.



Claude Lerude

L'installation par la Gestapo d'une souricière chez Lerude et l'étude des documents trouvés devaient amener dans la même journée et dans les journées suivantes de nouvelles arrestations. Heureusement, ayant été témoin des premières arrestations, je pus prendre des contre-mesures, notamment en ce qui concerne l'E.M. militaire départemental constitué par l'O.R.A. qui a été prévenu deux heures après.

1.2.2 Bourges.

Arrestation de 2 agents de liaison, du chef d'action immédiate. Obligation pour le chef départemental de s'enfuir.

1.2.3 Tours.

L'arrestation dans la souricière installée chez Claude Lerude du représentant de Vengeance pour le département d'Indre-et-Loire amène de nombreuses arrestations.

1.2.4 En Bretagne.

Arrestation de toute la famille Le Guennec et de nombreuses autres personnes. Seul le département de la Nièvre sort indemne de la tourmente.

2 Situation du corps-franc Vengeance au lendemain de ces arrestations.

La situation était dominée par quatre faits :

- le manque d'argent qui se faisait sentir juste au moment où le nombre des illégaux augmentait ;
- la rupture des liaisons : les arrestations avaient rompu les contacts qui ne pourront jamais être rétablis ;
- le danger de reprendre ces contacts dans l'ignorance de ce que pouvait savoir la Gestapo ;
- l'impression de flottement à la tête que l'on notait depuis l'arrestation de *Masson*.

Ce dernier point fut d'ailleurs très vite réglé et d'une manière satisfaisante par la prise en main de la direction par Pierre Frilet.

Le travail fut alors réparti de la façon suivante :

- Pierre Frilet dirigeait le corps-franc, s'occuperait des contacts supérieurs, surtout rechercherait de l'argent ;
- Georges Brûlé et *Miche* remonteraient la région de Paris ;
- le commandant Brasseur (alias *Jean-Paul*) poursuivrait l'organisation de la Nièvre et préparerait notre repli dans le maquis du Morvan. But : quitter Paris, qui devenait de plus en plus dangereux ;
- quant à moi, je fus chargé de rétablir les liaisons-provinces, ce qui m'était facilité par le fait que je connaissais la plupart des agents de liaison ; de plus, je fus aidé par *Paul*. Je pus ainsi rétablir les liaisons avec tous les départements, seul un contact me manquait, celui de l'Eure (*Martin*).

L'arrestation de Pierre Frilet devait compliquer considérablement la situation en nous coupant de toute liaison avec les organismes supérieurs. Le problème de l'argent se posait avec de plus en plus d'acuité.

Nous restions à cinq : *Jean-Paul*, *Georges*, Lucien Brault, *Paul* et moi. *Jean-Paul* ayant le contact avec Lecarré, chef de P4 et par conséquent supérieur hiérarchique, il fut entendu que nous nous adresserions à lui. C'était en effet tout indiqué puisque Lecarré avait dû prendre la direction du mouvement Ceux de la Libération à la suite de l'arrestation de *Lenormand*. Nous n'ignorions pas les démarches de Dupont et de *Masson* pour faire reconnaître Vengeance par Londres mais nous étions incapables de les poursuivre, manquant de contacts et d'éléments nécessaires. Puisque nous ne pouvions toucher de l'argent qu'en passant [par] un des cinq mouvements reconnus, nous pensions qu'il serait plus simple et aussi plus normal et plus honnête de nous adresser à Ceux de la Libération avec lesquels Vengeance avait déjà des rapports. Nous pensions pouvoir arrêter ainsi la mésentente entre *Lenormand* et *Masson*.

3 Notre rupture avec C.D.L.

3.1 L'arrivée de Maître Nouveau.

Au cours de l'entrevue que nous eûmes, *Jean-Paul* et moi, avec Lecarré, nous le trouvâmes décidé de s'entendre avec nous, mais il nous demanda préalablement de voir notre chef et de passer par son intermédiaire. C'est ainsi que nous avons appris l'existence d'un chef de Vengeance, Monsieur Nouveau. Ce nom ne m'était pas inconnu, *Masson* nous en avait parlé lorsqu'il avait annoncé la constitution d'un comité d'honneur.

Nous fûmes très surpris cependant d'apprendre la direction du mouvement par Maître Nouveau qui n'avait que très peu de rapport avec les éléments actifs de Vengeance. La première entrevue que nous eûmes avec lui nous confirma notre surprise : Maître Nouveau n'était pas du tout au courant de la situation de Vengeance, ignorant notre importance dans les différents départements. Il nous sembla de plus poussé par *Anthaupe*.

3.2 L'accord faussé.

Désireux de nous entendre malgré tout et pressés par le besoin d'argent, nous acceptâmes une réunion où furent présents : Maître Nouveau, Lecarré, *Jean-Paul*, Lucien [Brault] et moi. Un projet d'entente entre C.D.L. et nous fut présenté par *Jean-Paul* : double direction, l'une militaire confiée au général Delmas avec qui nous tenions de rentrer en relation par l'intermédiaire de Lucien Brault et qui était en quelque sorte notre porte-drapeau ; l'autre politique, qui serait exercée par Lecarré ; comité directeur commun où notre désir d'entente nous faisait accepter moins de siège que C.D.L. et pourtant notre situation était nettement plus forte que celle de C.D.L. Mais Vengeance n'avait rien touché depuis deux mois, nous avions un besoin urgent d'un minimum de 300.000 francs. C'est ici que se place l'apostrophe

virulente de notre camarade Brault. Monsieur Lecarré demanda un délai de huit jours pour étudier le projet.

Hélas, quand nous nous réunîmes huit jours plus tard, un accord tout différent de celui de *Jean-Paul* nous fut présenté : il était signé de Lecarré au nom de C.D.L. et de Maître Nouveau au nom de Vengeance. Cet accord nous plaçait sous la coupe directe de C.D.L. et nous allouait une avance financière dérisoire : 150.000 francs environ, qui nous furent versés en deux fois par Mazier et qui venaient des F.F.I. et non de C.D.L.

3.3 La rupture.

Nous essayâmes malgré tout de tenter un nouvel accord et afin d'éviter tout ressentiment personnel, nous avons décidé de ne point paraître à cette réunion. Le général Delmas devait nous y représenter.

Le rendez-vous fixé par notre camarade *Martin*, avec qui nous venions de nous mettre enfin en relation, ne fut pas respecté par Maître Nouveau et par Monsieur Lecarré. La grossièreté de cet acte nous décida à rompre définitivement et complètement avec C.D.L. et avec Maître Nouveau auquel nous refusons le droit de se réclamer de Vengeance.

Signèrent cette démission : le commandant Rouget pour Paris, *Martin* pour l'Eure, le docteur *Lerouge* pour la Seine-et-Oise, *Jean-Paul* pour la Nièvre, Lucien Brault pour l'Indre-et-Loire, moi-même pour le Loiret, le Loir-et-Cher, le Cher et la Bretagne. Seul s'abstint Thomas qu'*Anthause* nous avait présenté récemment et qui devait regrouper tous nos éléments en Bretagne.

En fait, non seulement nous venions de rompre avec C.D.L., mais malheureusement Vengeance était divisé. Un schisme s'était créé car Maître Nouveau, s'appuyant sur *Anthause* et Thomas, continuera à parler au nom de Vengeance. Cette division devait être nuisible à notre corps-franc comme nous allons le voir par la suite.

4 Nos pourparlers avec l'O.R.A. et le M.L.N.

4.1 L'O.R.A.

Nous avons demandé à l'O.R.A. de nous prendre en charge. Vengeance ne se donnait qu'un but de préparation militaire et avait travaillé en toutes circonstances en accord avec cette organisation. Mais l'O.R.A. n'avait pas de crédit suffisant et ne put que nous faire une avance de 40.000 francs. Ce geste nous fut d'un grand secours pour l'immédiat et je tiens à marquer ici notre reconnaissance envers les chefs de l'O.R.A. qui en ces circonstances se sont montrés très compréhensifs.

4.2 Le M.L.N.

Nous nous sommes retournés vers le M.L.N. avec qui nous étions déjà en relation. Nous entreprîmes des négociations avec Claude Monot conjointement avec Roger de Libre Patrie.

Peu de temps avant son arrestation, *Miche* nous avait en effet mis en rapport avec le chef de ce mouvement et depuis lors, nous avons cependant toujours eu l'impression d'une part de bluff importante dans la description de Roger sur les forces de Libre Patrie. Nous trouvâmes au M.L.N. un esprit de conciliation très nette et une compréhension très franche de notre situation.

L'accord au sujet des groupes Action fut très facilement et très rapidement réalisé. Nous acceptâmes de diffuser le journal D.F.³, ce que nous faisons déjà dans nombre de provinces. Le M.L.N. nous avança 250.000 francs (mars 44). L'accord prévoyait de plus un comité

³ *Défense de la France.*

directeur commun groupant : Combat, Défense de la France, Résistance, Lorraine, Vengeance, Libre Patrie, ... Le général Delmas serait le représentant militaire commun. En fait, ce comité directeur, après trois essais infructueux, ne put jamais être réuni au complet. D'ailleurs, les ordres venus de Londres concernant la décentralisation des mouvements et la formation des accords régionaux et départementaux tendant à constituer les F.F.I. changeaient radicalement le problème.

Nous ne devions plus toucher en effet l'argent que localement par l'intermédiaire des F.F.I. Il nous fallait nous intégrer dans les F.F.I. au titre duquel le M.L.N. venait d'ailleurs nous avancer 40.000 francs (avril 44).

5 Notre intégration dans les F.F.I.

5.1 Procédure.

Cette intégration se fit par l'intermédiaire de Bertrand du M.L.N. qui me mit personnellement en rapport avec Jarry, D.M.R. Le travail devait se décomposer en deux stades :

- accord avec le M.L.N. et les mouvements s'y trouvant représentés pour la nomination d'un chef unique dans chaque département en se basant sur l'importance respective de chacun des mouvements ;
- cet accord réalisé, nous devions présenter notre bloc pour obtenir dans les F.F.I. les postes qui nous revenaient.

5.2 Partage des responsabilités.

En réalité, ces différentes opérations ne purent jamais être complètement réalisées. Nous obtînions malgré tout les contacts F.F.I. dans les différentes régions et ces accords nous donnèrent plusieurs postes. Rouget à Paris devait avoir un secteur de commandement au titre F.F.I.

Le poste de P2 anciennement P3 nous revenait de droit. Monsieur Lecarré, mis au courant avant nous, se hâta d'y caser un membre de Vengeance à sa dévotion, Monsieur Chazalles, de sorte que nous nous trouvions dans la situation paradoxale suivante : le poste était bien occupé par un membre de Vengeance de sa région sans aucun moyen de les joindre. Cette situation regrettable n'a cessé qu'après la libération d'Orléans, époque à laquelle d'ailleurs les membres de Vengeance récusèrent les fonctions de Chazalles. Le fait, très regrettable, entrava certainement le développement de Vengeance.

Sur le Loiret, le M.L.N. nous passa ses éléments (à Montargis notamment), d'ailleurs fort peu nombreux. Dans la Nièvre, le commandement revenait à Vengeance qui était le groupe représenté au M.L.N. et où Louis avait [fait] un énorme travail : groupe de sabotage, début du maquis Vengeance.

En Bretagne par contre, les éléments Vengeance devaient passer sous le commandement du M.L.N. La situation était très confuse étant donné le travail de Thomas qui était resté dans l'obédience de C.D.L. mais se nommait représentant de Vengeance.

Par mon intermédiaire, *Martin* devint adjoint au chef régional P2-P3, et d'ailleurs également de l'O.R.A.

5.3 Bilan positif.

Enfin, grâce au M.L.N. et à Jarry, nous devions obtenir des parachutages pour nos éléments. Donc résultats positifs. Nos éléments étaient intégrés dans les F.F.I. et pouvaient y trouver les moyens de combattre. Dans l'ensemble, il semble malgré tout que le M.L.N. se soit réservé la meilleure part et nous ait traité un peu en parent pauvre, ce qui d'ailleurs était exact au sens propre du mot.

À la fin du mois de mai [1944], la direction centrale du corps-franc Vengeance avait donc en quelque sorte disparu et cela en accord avec les consignes venues de Londres qui nous ordonnaient l'intégration dans les F.F.I. et la soumission aux directives des chefs de régions et de départements F.F.I. À partir de cette date, il faudra donc suivre l'activité de Vengeance dans chaque région.

5.4 Engagement personnel.

Quant à nous personnellement, désireux de prendre une part active aux combats qui devaient commencer dès le débarquement, nous décidâmes de nous grouper dans la région du Morvan qui se prêtait à l'organisation d'un fort maquis. Nous suivions aisément ainsi les demandes de l'O.R.A. qui avait une mission importante dans cette région et recherchait des officiers.



lieutenant G.-A. Guyot

Nous nous sommes alors placés militairement sous les ordres du colonel Bertrand (actuellement général commandant l'I.D. de la 10^e D.I.). Nous pensions ainsi pouvoir amener les éléments de Vengeance au combat sous les ordres de chefs capables, connaissant leur métier de soldat.

Malheureusement, la mission de l'O.R.A. sur le Morvan définie par le COMAC⁴ du C.N.R. ne fut pas reconnue par Londres. De grosses difficultés surgirent au sujet de cette mission. Le colonel Bertrand reprit le commandement de son régiment qui se reconstituait secrètement dans le Cher. *Jean-Paul* retournait dans la région de Romorantin. Je restais avec *Georges* dans le Morvan. Nous avions en effet sous nos ordres directs des éléments de Vengeance que nous ne voulions pas abandonner au moment du combat.

*** Fin du rapport ***

Note de l'auteur, du 8 décembre 2006, sur Maître Nouveau, dont il est question dans le paragraphe 31 :

En fait, M^c Nouveau, comme il le reconnaîtra lui-même, n'était pas au courant des difficultés rencontrées par les responsables régionaux de Vengeance. Il a agi en croyant bien faire et dans une certaine mesure a rempli le rôle qu'avait anticipé Wetterwald en faisant reconnaître Vengeance du fait de sa nomination au Conseil législatif, due à sa notoriété de Président des

⁴ Comité d'action militaire, présidé par Villon.

Grands Invalides et Blessés de Guerre 1914-1918. Par ailleurs, dès le retour des déportés, il a remis sa démission lors de la réunion du 23 mai 1945 convoquée et présidée par Vic Dupont tout juste rentré de déportation. C'est au cours de cette même réunion que fut dénoncé l'accord qu'il avait signé le 21 février 1944 et que fut affirmée l'indépendance de Vengeance⁵.

⁵ Voir sur le site le détail des Actes de ce congrès.